

## **FAAR BLOC P**

(Bloc à 0.005% (0.05g/kg) de bromadiolone  
et 0.01% (0.1g/kg) de dénatonium benzoate)

### **FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

**Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la directive REACH 1907/2006/CE, Art 31  
publié le 30/01/06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008**

## **1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE**

### **1.1. Identificateur du produit**

**Nom commercial :** FAAR BLOC P  
**Autorisation de mise sur le marché (AMM) :** FR-2014-0092

- Professionnel de la lutte contre les rongeurs
- Grand public et professionnels non spécialistes de la lutte contre les rongeurs

### **1.2. Usage**

**Usage :** Produit biocide (TP 14), appât rodenticide en bloc (BB).  
**Utilisation conseillée :** Lutte contre les rongeurs : rats et souris.  
**Utilisation déconseillée :** Autres que celles indiquées.

### **1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de sécurité**

**Société :** TRIPLAN S.A.  
BP 258 Poste française  
AD500 Andorre La Vieille  
Principauté d'Andorre  
Tél : +376 741 454  
Fax : +376 741 450  
Courriel : [triplan@andorra.ad](mailto:triplan@andorra.ad)

### **1.4. Numéros d'appel d'urgence**

**N° de tél :** 01 40 05 48 48  
**Autre n° :** 01 45 42 59 59 (Orfila : permet d'avoir accès au n° du centre antipoison le plus proche).  
**Site Internet :** [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)

## **2. IDENTIFICATION DES DANGERS\***

### **2.1. Classification du mélange**

#### **2.1.1 Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Catégorie de danger : 2 (STOT RE2)  
Mention de danger : H373

#### **2.1.2 Classification conformément à la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**

Catégorie de danger : Nocif (Xn)  
Phrase de risque : R48/20/21/22

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger :

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants (usage non professionnel).

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation (usage non professionnel).

P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 : Ne pas respirer les poussières.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Montrer l'emballage et l'étiquette, ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aigue, contacter le 15 (ou 112).

\*Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux. Stocker à l'abri de la lumière.

P401 : Stocker à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Le port de gants est recommandé. Se laver les mains après utilisation.

Etiquetage conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE \*:



Catégorie de danger : Xn (Nocif)

Phrases de risque :

R48/20/21/22 : nocif : Risque d'effets grave pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, contact avec la peau et ingestion

### Conseils de prudence:

<p>S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants. S7 : Conserver le récipient bien fermé. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux. S20/21 : Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation. S22 : Ne pas respirer les poussières S24 : Eviter le contact avec la peau.</p>	<p>S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage et l'étiquette S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité*</p>
---	--

### 2.3. Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique de la substance active : 3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxycoumarin  
Formule moléculaire de la substance active : C<sub>30</sub>H<sub>23</sub>BrO<sub>4</sub>

Substance	N° CAS	N°EC	%(p/p)	Symbole	Phrase R	Classification selon le règlement 1272/2008/CE
Bromadiolone	28772-56-7	249-205-9	0.005% (0.05g/kg)	T+, T, N	26/27/28 48/23/24/25 50/53	Pas de classification harmonisée disponible Tox aigue cat 1; H300; H310; H330 STOT RE H372 Reprotox cat 1A H360D Tox aigue aqua cat 1; H400 Tox aqua cat1; H410
Dénatonium benzoate	3734-33-6	223-095-2	0.01% (0.1g/kg)	Xn, Xi	20/22-38-41-52/53	Acute Tox 4 (*); H302, H332 Skin corrosive. 2.cat2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412
Bronopol	52-51-7	200-143-0	0,1%	Xn ; N	21/22-37/38-41-50	Acute Tox. 4 (*); H312 ; H302 ; STOT SE 3 ; H335 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Acute 1; H400
hydroxide de Calcium	1305-62-0	215-137-3	0,375%	Xi	37/38-41	H315, H318, H335
Acide Sorbic	110-44-1	203-768-7	0,1%	Xi	R36/37/38	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; H315, H319, H335
Autres composants			QSP 100			

### 4. PREMIERS SECOURS

**Informations générales :** La substance active contenue dans le produit est un anticoagulant. Elle a une action anti-vitaminique K, l'effet anticoagulant peut persister un certain temps. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### **4.1. Description des premiers secours**

##### **Après contact avec la peau :**

Retirer les vêtements souillés, laver les parties contaminées à l'eau savonneuse et rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable. Si nécessaire consulter un médecin.

##### **Après contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

##### **Après ingestion :**

Appeler d'urgence un médecin. Lui montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité.

##### **Après inhalation :**

Aucun danger par inhalation.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets différés aigus**

Un empoisonnement important par ingestion inhibe la vitamine K, provoquant des hémorragies cutanées et des muqueuses. Présence de sang dans les urines, augmentation du temps de Quick. L'action sur d'autres systèmes ou appareils est d'ordre hémorragique.

#### **4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique contrôler l'activité prothrombinique.

Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés.

L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation. **Contre-indication:** Anticoagulants.

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés :** Utiliser des extincteurs à poudre ou à neige carbonique.

**Moyens d'extinction inappropriés :** L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

#### **5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange**

Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone,...)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

S'équiper de vêtements protégeant la peau, les yeux, les muqueuses et porter un appareil respiratoire autonome. Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel.

### **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTELLE**

#### **6.1. Précautions individuelles équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement et des gants de protection.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher tout épandage dans les égouts, eaux pluviales ou milieu naturel.  
Informez les autorités compétentes en cas de pollution de cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle, balai par exemple) en respectant les consignes d'utilisation, puis stocker les déchets dans des fûts identifiés avec des couvercles hermétiques.

Suivre les indications du point 13.

**Autres consignes voir chapitre 8 et 13.**

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Prendre les précautions individuelles disponibles afin d'éviter tout contact avec le produit.

Porter des gants et manipuler les blocs nus avec des pincettes.

Ne pas manger, boire, fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation.

### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage**

Conserver uniquement dans les emballages d'origine (bien refermer après emploi).

Stocker le produit dans un endroit clos, frais et ventilé, l'abri de la chaleur et des flammes, de la lumière et de l'humidité. Stocker le produit à une température inférieure à 35°C. Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris ceux pour animaux.

## **8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

AEL bromadiolone =  $1.2 \times 10^{-6}$  mg/kg poids corporel/jour (moyen/long termes, rapport d'évaluation de la bromadiolone)\*

### **8.2. Contrôle de l'exposition**

**Dans tous les cas prendre les mesures de protection personnelle suivantes :**

**Protection respiratoire :** pas nécessaire.

**Protection des mains :** gants pour produits chimiques. A remplacer s'ils sont souillés.

**Protection des yeux :** pas nécessaire.

**Protection de la peau :** vêtement de protection à remplacer s'ils sont souillés.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement :** placer l'appât de façon à éviter tout risque d'exposition aux animaux domestiques.

Prendre toutes les précautions habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

## **9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES**

### **9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Informations générales :**

Aspect : bloc

Couleur : bleue

Odeur : caractéristique

**Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement :**

PH : 7.14 (dilution aqueuse à 1%)

Point/intervalle d'ébullition : sans objet

Point/intervalle de fusion : sans objet  
Point éclair : 292°C  
Inflammabilité : peu inflammable  
Propriétés explosives : non explosif  
Propriétés oxydantes : non oxydant  
Densité°: 1,026 g/ml

## **10. STABILITE ET REACTIVITE**

### **10.1.      Réactivité**

N/A.

### **10.2.      Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au point 7.  
Suivre les indications de l'étiquette.

### **10.3.      Possibilité de réactions dangereuses**

Non connue.

### **10.4.      Conditions à éviter**

Exposition aux températures élevées.

### **10.5.      Matières incompatibles**

Aucun.

### **10.6.      Produits de décomposition dangereux**

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes (oxydes de carbone).

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **Information sur la préparation:**

**Irritation cutanée :** Non irritant

**Irritation des yeux :** Non irritant

Aucune étude par voie orale, respiratoire ou cutanée ni de sensibilisation n'a été effectuée sur ce produit. \*

### **Information issue d'une préparation comparable\* :**

**Toxicité orale aiguë :**

DL<sub>50</sub> rat > 2000 mg/kg de pc

**Toxicité dermique aiguë :**

DL<sub>50</sub> rat > 2000 mg/kg de pc

Non sensibilisant par voie cutanée chez le cobaye

### **Information sur la bromadiolone ( source Agritox)\* :**

**Toxicité aiguë par voie orale :**

DL<sub>50</sub> rat : 0.56-0.84 mg/kg pc

DL<sub>50</sub> chien > 10mg/kg pc

**Toxicité aiguë par voie cutanée :**

DL<sub>50</sub> rat : 1.30 - 2.38 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation (4 heures):**

LC<sub>50</sub> rat : 0,43 µg/L (males and females combined)

**Effets dangereux :** la préparation a des effets anticoagulants et peut causer des hémorragies internes, l'effet peut être retardé.

## **12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

La préparation n'est pas classée nocive pour la faune et la flore et l'environnement. L'indication est donnée pour différents constituants classés\*.

### **12.1.      Toxicité**

#### **Bromadiolone (source Agritox)\* :**

Toxicité vis-à-vis des poissons :

CL50 (96h) = 8 mg/L (semi-statique, *Oncorhynchus mykiss*).

Invertébrés aquatiques :

CE50 (48h) = 2 mg/L (dynamique, *Daphnia magna*).

Plantes aquatiques :

CEb50 = 0.017 mg/L (taux de biomasse, *Desmodesmus subspicatus*)

#### **Denatonium benzoate :**

Poissons LC50 (96h) : >1000mg/L

LC50 (crevettes)(96h) : >400mg/L

*Daphnia magna* EC50 (48h) :13mg/L

#### **Bronopol :**

Poissons LC50 *Oncorhynchus mykiss* : 41,2mg/L

*Daphnia magna* CE50 (48h) : 1,4 mg/l

*Algae* IC50 (72h) : 0,4-2,8mg/L

Bactérie CE50 : >50mg/l

### **12.2.      Persistance et dégradabilité**

#### **Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O)\***

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants\*

#### **Bromadiolone\*:**

La bromadiolone n'est pas facilement biodégradable (source de l'information : union européenne)\*

#### **Denatonium benzoate :**

Dans l'eau : dégradation abiotique de 10% après 30 jours à 25°C à toutes les valeurs de pH.

#### **Bronopol :**

Biodégradable.

### **12.3.      Potentiel de Bioaccumulation**

Evaluation du potentiel de bioaccumulation\*

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants\*

**Bromadiolone:**

logPow = 4.07 (pH 7) (source de l'information : union européenne)\*

**Denatonium benzoate :** LogPow = 0,9

**Bronopol :** LogPow = 0,18

**12.4.      Mobilité dans le sol**

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.\*

**Bromadiolone : adsorption**

La bromadiolone est considérée comme légèrement et non mobile dans le sol. (source : europe, AR, dec 2010)

**Denatonium benzoate :** Pas de données.

**Bronopol :** Pas de données.

**12.5.      Résultat des évaluations PBT et PvB**

**Bromadiolone :** considérée comme persistant et toxique, et bien qu'il y avait une certaine incertitude en ce qui concerne le critère de bioaccumulation ils ont finalement conclu que la bromadiolone a le potentiel de bioaccumulation. (RAC, evaluation of environmental hazards, adopté le 14 mars 2014)

**Denatonium benzoate :** Pas de données.

**Bronopol :** N'est pas un PBT ni un PvB.

**12.6.      Autres effets néfastes**

**Bromadiolone :** Pas de données.

**Denatonium benzoate :** Pas de données.

**Bronopol :** Le produit contient organiquement de l'halogène.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**13.1.      Méthode de traitement des déchets**

**Déchets / produits non utilisés :**

Éliminer les produits dans une déchetterie agréée. Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans les cours d'eau.

**Emballages souillés :**

Pour les particuliers : éliminer les emballages vides et rincés aux ordures ménagères; ne pas réutiliser l'emballage.  
Pour les professionnels : rincer les emballages avant de les faire éliminer. Détruire selon les réglementations en vigueur. Éliminer les produits et les emballages vides via une collecte spécifique.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Préparation NON concernée par la réglementation sur les « produits dangereux ».

Rail et route RID ADR :            N/A

Maritime IMDG :                    N/A

Aérien IATA :                        N/A

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**



**15.1. Règlementation/ législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 67/548/CE (et modifications)

Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

Règlement n°1272/2008/CE (CLP)

Règlement n°790/2009/CE (et modifications)

Directive 98/8/CE et règlement 528 /2012

CAR (Competent authority report Bromadiolone) / Directive 453/2010/CE

**15.2. Evaluation de la sécurité chimique**

N/A

**16. AUTRES INFORMATIONS\***

**Phrases de risque et de sécurité pour la formulation : section 2**

R 48/20/21/22                      Risque d'effets grave pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, contact avec la peau et ingestion.

**Phrases de sécurité :**

S1/2 :                                  Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

S7 :                                      Conserver le récipient bien fermé.

S13 :                                    Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.

S20/21 :                                Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.

S22 :                                    Ne pas respirer les poussières

S24 :                                    Eviter le contact avec la peau.

S35 :                                    Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.

S36/37 :                                Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S46 :                                    En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin, et lui montrer

l'emballage et l'étiquette

S49 :                                    Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

S61 :                                    Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité\*

**Phrases de danger et de prudence selon le règlement 1272/2008 : formulation sections 2**

**Phrases de danger :**

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence :**

P102 : Tenir hors de portée des enfants (usage non professionnel).

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation (usage non professionnel).

P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 : Ne pas respirer les poussières.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Montrer l'emballage et l'étiquette, ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aigue, contacter le 15 (ou 112).

\*Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux. Stocker à l'abri de la lumière.

P401 : Stocker à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Le port de gants est recommandé. Se laver les mains après utilisation.

### **Phrases R et phrases H pour les composants : section 3**

R22 : Nocif par ingestion

R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion

R26/27/28 : Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R38 : Irritant pour la peau

R41 : Risque de lésions oculaires graves

R48/23/24/25 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R52/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

H300 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H310 : Mortel par contact cutané.

H312 : Nocif par contact cutané.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H330 : Mortel par inhalation.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Acute Tox 1 : Toxicité aiguë catégorie 1

Acute Tox 4 : Toxicité aiguë catégorie 2

Skin Corrosive 2 : Corrosion cutanée

Skin Irrit 2 : Irritation cutanée

Aquatic Chronic 3/ Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique catégorie 3

Eye Dam 1 : Lésions oculaires graves/irritations oculaire catégorie 1.

Bibliographie :

Avis Anses 30 juillet 2013

Agritox

Sources européenne:

RAC, evaluation of environmental hazards, adopté le 14 mars 2014

CAR (Competent authority report Bromadiolone)

*Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.*

*L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation locale et nationale.*

*Fiche de sécurité : Etablie au 31/10/2014*

*En cas de mise à jour les paragraphes modifiés sont signalés par le signe : \**